



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 octobre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Octobre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Octobre 1999

**Création d'un emploi à durée déterminée de technicien contractuel
chargé de la réorganisation des collectes**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert LEON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Jean-Robert BEJUGE.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99549

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 1999

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le plan de charge de la Direction du Nettoyement Parc Auto a intégré, pour les mois de novembre et décembre 1999, la réorganisation des collectes de déchets et l'organisation des futures collectes sélectives.

Ces 2 opérations très lourdes vont occuper à temps plein la Direction NPA qu'il devient nécessaire de renforcer, pour une durée limitée de 6 mois, par un agent contractuel de niveau Technicien.

C'est pourquoi, je vous propose de créer, sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984 un emploi contractuel de Technicien Territorial (indice brut 298, majoré 284), du 18 Octobre 1999 au 18 Mars 2000.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi contractuel de Technicien Territorial à la Direction du Nettoyement Parc Auto, comme définie ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)